

## Résumé

Une première canadienne a eu lieu le 17 mai 2005 en Colombie-Britannique : une élection provinciale y a été tenue à une date fixée par voie législative et non choisie arbitrairement par le premier ministre en exercice. Électeurs, personnel électoral, candidats éventuels, militants des partis, journalistes et éducateurs ont ainsi disposé de tout le temps nécessaire pour se préparer à l'élection.

Une première au Canada, donc, même si les élections à date fixe sont courantes partout ailleurs dans le monde. Cette étude de Henry Milner réunit des données pertinentes sur les règles en la matière dans une quarantaine de pays comparables au nôtre et révèle que le quart d'entre eux seulement tiennent leurs scrutins à des dates variables.

Aussi l'auteur pose-t-il directement cette question : la démocratie canadienne serait-elle mieux servie si le Parlement et les provinces suivaient l'exemple de la Colombie-Britannique ? À l'examen des arguments avancés de part et d'autre, il conclut que les élections à date fixe favoriseraient une équité et une efficacité administrative qui compenseraient les coûts supplémentaires liés à des campagnes plus longues. Surtout, elles pourraient s'inscrire dans une stratégie globale de réduction du déficit démocratique. En supprimant les obstacles saisonniers à l'exercice du droit de vote, les scrutins à date fixe amoindriraient en effet le cynisme des électeurs face aux manipulations partisans des dates d'élection et pourraient attirer des candidats plus représentatifs — notamment des femmes — en leur permettant de se préparer longtemps à l'avance.

Mieux encore, ils pourraient renforcer l'efficacité d'une variété de mesures visant à stimuler la participation électorale. La réussite d'événements destinés à sensibiliser les citoyens aux affaires publiques — séminaires, formation des adultes, campagnes d'information, etc. — ne pourrait que bénéficier de ces échéances préétablies.

Car à l'heure où la jeunesse vote de moins en moins, l'éducation civique s'impose comme une importante mesure incitative. En préparant le contenu de cours d'éducation civique à l'intention des jeunes en voie d'exercer leurs droits de citoyens, les éducateurs connaîtraient les dates des élections à venir (et des échéances touchant la nomination des candidats, l'adoption des programmes électoraux, etc.) et pourraient prévoir les éléments ou personnes-ressources susceptibles d'enrichir ce contenu.

L'auteur émet donc une série de recommandations en vue de faire adopter par la Chambre des communes et les assemblées législatives des provinces un système électoral à date fixe. Il propose tout d'abord de fixer une date précise (la Colombie-Britannique a opté pour le troisième lundi de mai). Il explique ensuite

qu'il privilégierait le début de l'automne, de manière à ce que les campagnes soient officiellement lancées à la mi-août, période marquant la fin des vacances estivales et la « rentrée politique ». En cas de scrutin prématuré, il suggère enfin d'établir une règle qui, à l'exemple de l'Ontario et de la Colombie-Britannique, prévoit la reprise du calendrier habituel dès la prochaine élection courante, tenue quatre ans après le scrutin prématuré.

Est-il vraisemblable d'envisager la généralisation au Canada des élections à date fixe ? Si d'autres provinces adoptent cette pratique de leur propre chef et si l'opposition fédérale y met tout son poids politique, comme elle semble prête à le faire, les Canadiens pourraient ainsi se joindre plus tôt qu'ils ne le croient aux citoyens de la plupart des démocraties avancées.